

06.09.2011 - 07:40 Uhr

comparis.ch sur l'évolution des primes des assurances complémentaires hospitalières - Aucune baisse générale des primes à l'horizon

Zürich (ots) -

Avec le nouveau financement des hôpitaux qui entrera en vigueur en 2012, l'assurance complémentaire se verra massivement soulagée. Toutefois, dans un premier temps, cet allègement ne se traduira pas par une atténuation notable des primes. Tel est le résultat d'un sondage mené par comparis.ch. Parmi les plus de 25 caisses maladie interrogées, seul deux ont indiqué un recul des primes des assurances complémentaires hospitalières individuelles.

Un nouveau financement des hôpitaux entrera en vigueur l'année prochaine, ce qui aboutira, entre autres, à un soulagement conséquent de l'assurance complémentaire hospitalière, et ce pour différentes raisons. Par exemple, tous les assurés pourront bénéficier d'un traitement hospitalier en dehors de leur canton de résidence, alors que jusqu'ici, une assurance complémentaire était nécessaire à cet effet. Si l'assurance complémentaire hospitalière se voit délestée, les primes devraient fortement chuter, du moins à long terme. Cependant, les résultats d'une enquête réalisée par comparis.ch, le comparateur sur Internet, montrent qu'il ne faut pas s'attendre à une réduction générale des primes de l'assurance complémentaire hospitalière.

comparis.ch a sondé plus de 25 caisses maladie par rapport à l'évolution des primes de l'assurance complémentaire hospitalière. Seul deux d'entre elles ont affirmé alléger ces primes. Chez Concordia, les primes pour le complément en division commune Suisse entière affichent un ralentissement pouvant aller jusqu'à 10 %. Pour ce même supplément, Sympany diminue ses primes de 20 % en moyenne à l'égard de plus de 80 % des assurés dans toute la Suisse. En outre, dans un premier temps pour l'année à venir, les caisses maladie du Groupe Helsana offrent aux personnes disposant d'une assurance complémentaire un « rabais spontané de 5 % » sur toutes les assurances complémentaires hospitalières, soit également pour la division privée et semi-privée. Quatre caisses maladie n'ont pas fourni d'informations à comparis.ch. En ce qui concerne les assurés auprès de toutes les autres caisses, s'ils verront leurs primes rester étales dans le meilleur de cas, ils pourraient également parfois être témoin d'une augmentation.

Examiner son complément « division commune » : un potentiel d'économies

Étant donné les résultats de l'enquête de comparis.ch, il serait sage pour beaucoup d'assurés de ne pas tabler sur un potentiel d'économies au niveau de l'assurance complémentaire hospitalière l'année prochaine. Toutefois, il existe une solution pour les assurés qui, malgré l'absence de réductions de primes de nombreuses caisses maladie, souhaitent dépenser moins : revoir leur situation d'assurance. Et notamment la très prisée « division commune Suisse entière » qui sera alors uniquement nécessaire en cas de traitement hospitalier dans un canton dont les tarifs sont plus élevés que dans son canton de résidence. D'après Jonas Grossniklaus, expert en assurance maladie chez comparis.ch : « Les personnes habitant dans un canton conférant une large gamme de services hospitaliers n'ont pas forcément besoin de la division commune Suisse entière ». À noter que l'assurance complémentaire auprès de nombreuses caisses maladie doit être résiliée jusqu'à fin septembre.

Des tarifs encore flous

En résiliant dès à présent sa « division commune Suisse entière », il faut garder à l'esprit que les tarifs cantonaux n'ont pas encore été fixés. Partant, on ne sait pas encore dans quels cantons il sera possible de suivre un traitement au même prix que dans son canton de résidence.

Cette situation tarifaire floue constitue probablement l'une des raisons importantes pour laquelle les caisses maladie n'ont pas encore abaissé leurs primes. Jonas Grossniklaus pense que « lorsque les effets du nouveau financement des hôpitaux viendront au grand jour, beaucoup de caisses maladie pourraient bien reconsidérer une diminution des primes en matière d'assurance complémentaire hospitalière ».

Contact:

Jonas Grossniklaus
Expert en assurance maladie
Tél. : 044 360 34 00
Courriel : media@comparis.ch

<http://fr.comparis.ch/krankenkassen>

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003671/100703340> abgerufen werden.